



**MINISTÈRE  
CHARGÉ  
DES TRANSPORTS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction interdépartementale  
des Routes Nord

DIRNSGRH – 2025 007

**Arrêté modificatif d'ouverture et de composition du jury  
autorisant au titre de l'année 2025**

**l'ouverture d'un concours professionnel  
pour le recrutement de chef(fe)s d'équipe d'exploitation principaux(ales)  
des travaux publics de l'État  
Branche « Routes bases aériennes »**

Le Préfet coordonnateur des itinéraires routiers, Préfet du Nord, Préfet de la Région Hauts-de-France,

- VU** le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 MODIFIE relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État ;
- VU** l'arrêté ministériel du 26 février 2019 fixant les modalités d'organisation générale et la nature des épreuves du concours professionnel pour l'accès au grade de chef d'équipe d'exploitation principal des travaux publics de l'État ;
- VU** Le décret n° 2023-1410 du 30 décembre 2023 portant statut particulier du corps des personnels d'exploitation des travaux publics de l'État ;
- VU** l'arrêté du préfet coordonnateur des itinéraires routiers, préfet de la région Hauts-de-France, préfet du Nord en date du 02 avril 2024 portant délégation de signature à Madame Nathalie DEGRYSE, directrice interdépartementale des routes Nord,
- VU** l'arrêté de la directrice interdépartementale des routes Nord en date du 30 janvier 2025, d'ouverture et de composition du jury autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture d'un concours professionnel pour le recrutement de chef(fe)s d'équipe d'exploitation principaux(ales) des travaux publics de l'État Branche « Routes bases aériennes »,

**CONSIDÉRANT** que l'arrêté n°2025-004 du 30 janvier 2025 est entaché d'une erreur matérielle en ce qui concerne le nombre de postes offerts au concours, initialement fixé à 8,

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de rectifier cette erreur matérielle,

**SUR** proposition de la directrice interdépartementale des routes Nord,

## **ARRÊTE**

### **ARTICLE 1**

Le nombre de postes offerts au concours est fixé à 7.

### **ARTICLE 2**

Les dispositions des autres articles restent inchangées.

La Directrice Interdépartementale des Routes Nord est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LILLE, le **20 FEV. 2025**

Le Préfet coordonnateur des itinéraires routiers,  
Préfet du Nord,  
Préfet de la Région Hauts-de-France,  
et par délégation,  
La Directrice Interdépartementale des Routes Nord,

La Directrice interdépartementale  
des Routes Nord

**Nathalie DEGRYSE**